



Cette année, Taulé réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2024.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres entre le 5 et 10 janvier. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres à partir du 18 janvier. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 26 janvier 2024 ?

Contactez la commune : Taulé au 02 98 67 11 14 ou recensement2024@commune-taule.fr

Voici nos agents recenseurs



M STEPHAN Philippe



Mme BERTEVAS Marie-Françoise



Mme GARCIA Dominique



Mme LE DUFF Typhaine



Mme AFFREINGUE Elodie



Mme LEMARIE Gwenaëlle

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante** ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le **nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Le petit mot du Maire

Le recensement est un moment important de la vie de notre commune, il permet d'orienter les investissements pour les années à venir en adaptant les infrastructures (écoles, équipement sportifs, culturels, routes, liaisons douces, lotissements...)

Le recensement permet également aux entreprises de connaître leur clientèle et de prévoir les investissements ou leur implantation sur notre domaine communal. Il est également un indicateur important pour notre vie associative et pour le bien vivre ensemble sur notre commune et sur notre territoire

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter :

recensement2024@commune-taule.fr

Madame HUET Julie ou Madame HEUZÉ Jessica
Mairie de Taulé 02 98 67 11 14

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site : le-recensement-et-moi.fr.

 Recensement
de la population 2024

**Le recensement
de la population,
c'est utile
pour tous !**

Connaître la population permet
d'adapter les équipements collectifs
de votre commune : transports,
écoles, maisons de retraite...

